

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARTIN - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme BERNARD - M. BEKHTAOUI - Mme MASLOUHI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Ludothèque La Récré - Modification du règlement intérieur

Monsieur Grandguillaume, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, un déclin du public accueilli, collectivités et familles adhérentes, est observé à la ludothèque municipale La Récré. La structure compte 345 adhérents aujourd'hui contre 500 en 2000 . Les collectivités adhérentes étaient au nombre de 87 en 2010, contre 160 en 2009.

Une enquête de satisfaction auprès des adhérents a été réalisée en juin 2011 pour mieux identifier les causes de cette baisse de fréquentation. La majorité d'entre eux a fait apparaître une demande de temps d'animation autour du jeu ainsi qu' un besoin d'évolution des horaires d'ouverture de l'établissement.

Le projet d'établissement a donc été réécrit autour de ces deux axes de travail. Il se traduit par un règlement intérieur adapté au nouveau projet de la ludothèque.

Les principales évolutions concernent :

- l'organisation de temps d'animation à destination des particuliers et des collectivités ;
- le changement des horaires d'ouverture de la structure en période scolaire et en période de vacances ;
- l'évolution des tarifs pour les particuliers et les collectivités, avec la possibilité de jouer sur place gratuitement pour les particuliers et la location gratuite des jeux après acquittement d'une adhésion forfaitaire.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau règlement intérieur de la ludothèque municipale La Récré, annexé au rapport.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ